



Les collèges privés

Le financement des collèges privés est une compétence obligatoire des départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure le financement du fonctionnement des 5 collèges privés, à parité avec les collèges publics.

Publié le 29 août 2023

Le financement des collèges privés est une compétence obligatoire des Départements. A ce titre, le Département de la Meuse assure le financement du fonctionnement des 5 collèges privés, à parité avec les collèges publics.

Les collégiens privés bénéficient des mêmes subventions pour les actions éducatives que dans le public : déplacement pour sortie culturelle, déplacement et entrée à la piscine, collège au cinéma, mobilité européenne, etc...

Les collèges privés disposent également de subventions d'investissement.

CONTACT



SERVICE COLLÈGES

 [0329457755](tel:0329457755)
 [ITINÉRAIRE](#)

 Hôtel du Département
Place Pierre-François
Gossin
BP 50514
55012 BAR LE DUC



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55